



SCOL'HAND 2024

SAMEDI 15 JUIN 2024
à 12h au gymnase du Charlaix - MEYLAN

Fiche d'inscription
équipe - même
établissement
scolaire-

NOM de l'Établissement : ÉCOLE : Couleur des maillots :
Nom de l'équipe :

CM1 - CM2 composition 8 joueurs par équipe max - **matchs 5 joueurs + 1 gardien.** **CATÉGORIE MIXTE** (minimum 2 filles par équipe)

Dans chaque équipe : pas plus de 2 joueurs appartenant à un club de hand (cases bleues) - une vérification sera réalisée par l'organisateur lors de l'inscription.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (8 joueurs par équipe maximum, dont 2 joueurs maximum licenciés)

NOM	PRÉNOM	Sexe (F/H)	NE(E) LE (jj/mm/aaaa)	Mail des parents	N° tel parent (en cas d'urgence)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Responsable d'équipe : Num de tel :/...../...../...../..... Mail :

En remplissant cette fiche, l'équipe s'engage à respecter la mixité, le nombre de joueurs club et la même provenance d'établissement scolaire.

- Une autorisation parentale par enfant est à fournir.
- A l'arrivée au gymnase, l'adulte responsable de l'équipe doit se présenter avec la fiche d'inscription papier équipe ainsi que toutes les autorisations parentales.
- fiche inscription papier à envoyer avant le samedi 1^{er} juin 2024 pour prise en compte de l'inscription à p.cheneviere@free.fr



MEYLAN HANDBALL
Gymnase des Buclos
53, boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Site : <http://www.meylanhandball.fr>
Courriel : 5138021@ffhandball.net

Président : **Alexandre BURACCHINI**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Monsieur, Madame.....
responsable légal de
né(e) le / / 20.... l'autorise à participer au tournoi de handball Scol'hand organisé par
Meylan Handball le samedi 15 juin 2024 de 12h à 18h aux gymnases des Buclos – du Char-
laix et du LGM à Meylan.

Mon enfant est licencié au club de
numéro de licence :

Je certifie que mon enfant est assuré pour les activités périscolaires :
Nom de l'assureur :
Numéro d'assurance :

J'autorise les responsables du tournoi à décider de l'hospitalisation de mon enfant en cas
d'urgence. En cas d'intervention chirurgicale, je demande à être contacté(e) au n° de télé-
phone suivant :

Mon enfant prend un traitement médical : OUI - NON
Si oui lequel ?
.....

Mon enfant a une allergie : OUI - NON
Si oui laquelle ?
.....

Mon enfant a un problème de santé : OUI - NON
Si oui lequel ?
.....

J'autorise le club Meylan Handball, à réaliser et à utiliser des photos prises lors de l'évène-
ment mentionné ci-dessus dans le but de promouvoir et de développer le handball, sur le site
internet du club : <http://meylanhandball.fr>

Le / / à signature

RÈGLEMENT

ART.1 : Peuvent participer au tournoi les équipes qui ont rempli -en totalité- leur fiche d'inscription et l'ont renvoyée dans les délais ; si des modifications ont été faites, les signaler aux organisateurs avant le début du tournoi, sous peine de disqualification.

ART.2 : Chaque établissement scolaire peut engager plusieurs équipes dans chaque catégorie. **Chaque équipe doit être accompagnée par un responsable majeur.** Chaque équipe doit disposer d'un jeu de maillot ou de dossards. Une équipe ne peut pas comporter plus de 2 joueurs licencié maximum en club.

ART.3 : Le tournoi se déroule dans les gymnases des Buclos, du Charlaix et du LGM. Les équipes ont rendez-vous dans leur gymnase. Les finales et la remise des récompenses ont lieu au Buclos

ART.4 : Les équipes et leurs responsables doivent se déplacer de leur gymnase au gymnase du Buclos (lieu des finales) par leurs propres moyens. Durant le trajet les mineurs restent sous la responsabilité du responsable d'équipe.

ART.5 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFHB (engagement après un but : relance du gardien sur coup de sifflet de l'arbitre). **Les buts marqués par les filles comptent double.**

ART.6 : L'arbitrage est assuré par le club organisateur, joueurs bénévoles et les décisions sont sans appel :

Les exclusions temporaires sont d'une minute.

Tout joueur disqualifié au cours d'une rencontre ne jouera pas la suivante.

Le refus de jouer, la brutalité, le mauvais esprit entraînent l'exclusion du joueur ou de l'équipe pour le reste du tournoi.

Défense de Zone Interdite.

Toute autre contestation sera réglée par le responsable du gymnase.

ART.7 : Le nombre de poules et la durée des matchs dépendent du nombre d'équipes engagées. Toute équipe absente à l'heure du rendez-vous de la rencontre est déclarée forfait.

ART.8 : Le classement est établi de la manière suivante en cas d'égalité :

En fin de poule de classement : goal average général, puis goal average strict.

Pour les demi-finales : Tirs au but (5 joueurs différents).

Pour les finales : prolongations, puis tirs au but (5 joueurs différents).

ART.9 : Chaque équipe, sous la responsabilité d'un **adulte responsable d'équipe**, s'engage à respecter et faire respecter les installations mises à disposition pendant le tournoi.

ART.10 : Le club MEYLAN HANDBALL décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels.

ART.11 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.